

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 31 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le trente-et-un mai à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Foissiat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 25 mai 2016

PRÉSENTS : ANTOINET Guy - BODINIER François - BREVET Christiane - COLAS Hervé - COLAS Christiane - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GALLET Gérard - GRIGNOLA-BERNARD Virginie - JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MAISONNEUVE Xavier - MARTIN Walter (à partir de 20h50) - MOREL Catherine - OLIVIER Jacques - PACAUD-PEREIRA Marie - PARRATON Véronique - PERRIN Gérard - PICARD Catherine - PIN Marie-Noëlle - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - THEVENON Jean-Jacques - TOLFA Pascale - VIVIET Alain

EXCUSÉS : DUC Pascaline (pouvoir donné à PERRIN Gérard) - GUILLEMOT Laurent - MARTI-GUEFFIER Elizabeth (pouvoir donné à MARTIN Walter)

Secrétaire de séance : FROMONT Jean-Pierre

Nombre de conseillers : En exercice : 28 ; Présents : 25 ; Votants : 27

Jean-Pierre Fromont, maire de Foissiat accueille les élus et présente sa commune. Foissiat a la particularité d'être une commune très étendue avec 4 036 hectares dont 3 000 agricoles et 350 urbanisés. Sa population a baissé de moitié dans les années 1970 et atteint aujourd'hui 2 052 habitants. 200 élèves sont scolarisés à Foissiat. Avec une trentaine d'agriculteurs, sept éleveurs de volailles de Bresse, Foissiat est la première commune agricole de l'Ain. Elle accueille aussi une exploitation qui produit du bœuf de Kobe, la viande la plus chère au monde et une autre spécialisée dans la culture bio (blé) pour la fabrication de pains. Pour l'instant, les fermes trouvent acquéreurs lorsqu'elles sont à vendre. Dernièrement, c'est un restaurateur de Megève qui a repris une exploitation pour y produire du bœuf Aubrac. La CUMA avec ses 90 matériels offre un réel service aux agriculteurs.

55 commerçants et artisans sont présents sur la commune. La municipalité a récemment aménagé des locaux pour une supérette, une boucherie traiteur. Le pôle médical compte huit professionnels de santé, l'annexe de la maison de retraite 35 lits. La salle de musique réalisée avec le financement de la Communauté de communes est très appréciée par les musiciens. La commune a pour projet de transformer le réseau d'assainissement en séparatif et la réhabilitation de l'école pour supprimer deux préfabriqués.

Une trentaine d'associations animent la commune, dont l'Etoile sportive Foissiat Etrez qui fête ces 80 ans cette année.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 5 AVRIL 2016

Le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 AVRIL 2016 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le conseil donne acte au Président de cette communication.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 10 MAI 2016 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le conseil donne acte au Président de cette communication.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014 ET DU 22 JUILLET 2014

Le conseil donne acte au Président de cette communication.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Tableau des emplois (rapporteur : Christiane Colas)

Par délibération en date du 26 janvier 2010, le conseil communautaire a décidé que le recrutement de secrétaires de mairie se ferait en priorité sur le grade d'attaché et à défaut de candidats sur le grade de rédacteur. Devant les difficultés rencontrées pour recruter un agent de catégorie B à temps non complet, pour la commune de Saint-Sulpice, une dérogation à cette règle est demandée par le maire de la commune.

Arrivée de Walter Martin à 20h50.

Le conseil communautaire approuve la modification du tableau des emplois et l'ouverture du recrutement au niveau des adjoints administratifs pour l'emploi de secrétaire de mairie à Saint-Sulpice.

(Adopté, unanimité).

II. Fiscalité

Par délibération en date du 5 avril 2016, le conseil communautaire a fixé les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,15%
- Taxe foncière (bâti) : 1,70%
- Taxe foncière (non bâti) : 10%
- Cotisation foncière des entreprises : 25,46%

Le président expose que le contrôle de la légalité demande le retrait de la délibération et l'adoption de nouveaux taux, au motif que seule la méthode de la variation proportionnelle est applicable pour l'intercommunalité contrairement aux informations dont disposait la CCMB et qui laissaient à penser qu'il existait en la matière une plus grande marge de manoeuvre. Dans cet environnement contraint, sauf à modifier le produit attendu les taux qui s'imposent sont les suivants:

- Taxe d'habitation : 5,15%
- Taxe foncière (bâti) : 3,74%
- Taxe foncière (non bâti) : 11,73%

Avant de donner la suite qui s'impose, il convient d'en examiner les conséquences. Tout en conservant le montant du produit fiscal, la solution imposée a pour conséquence de transférer de la charge d'impôt des assujettis à la TH vers ceux assujettis à la TB et à la TNB.

Pour Gérard Gallet, Walter Martin, Clotilde Fournier, Robert Longeron et Virginie Grignola-Bernard intervenant tour à tour, le retrait de la délibération de la Communauté de communes doit s'accompagner du retrait des délibérations des quatorze communes membres. En effet il y va de la crédibilité de la parole des élus communautaires devant les conseils municipaux et la population à qui le nouveau pacte fiscal a été largement explicité comme étant neutre pour le contribuable.

A l'issue du débat, Le Président se propose de solliciter du Préfet l'autorisation pour les communes de retirer leurs délibérations fiscales en même temps que celle de l'intercommunalité..

A l'unanimité, le conseil communautaire demande au Président d'intervenir auprès du Préfet en ce sens et décide d'ajourner le vote des nouveaux taux d'imposition de la Communauté de communes.

III. Compte administratif 2015 - Compte de gestion 2015 (rapporteur : Gérard Perrin)

En fonctionnement, tous budgets confondus, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 22 426 765,55€ et les recettes à 24 130 855,87€. Le compte administratif de l'exercice 2015 fait ressortir tous budgets confondus un excédent provisoire de fonctionnement de 1 704 090,32€, auquel s'ajoute l'excédent des exercices antérieurs de 3 202 330,48€.

En investissement et tous budgets confondus, les dépenses atteignent 6 494 024,19€ et les recettes 4 508 973,46€. Le déficit provisoire d'investissement s'élève à 1 985 050,73€. Avec les restes à réaliser, le résultat fait apparaître un déficit qui s'élève à 2 537 024,36€. L'excédent des exercices antérieurs s'élevant à 551 382,68€, le résultat final de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 985 641,68€.

Budget par budget, les résultats définitifs sont les suivants :

	Investissement		Fonctionnement	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Budget principal	1 616 097,54€			3 922 396,72€
Budget annexe équipements d'accueil des entreprises		660 742,78€		411 017,18€
Budget annexe parcs d'activités	487 776,09€			383 623,93€
Budget annexe centre de services techniques		259 524,80€		132 052,42€
Budget annexe équipements touristiques	810 303,21€			
Budget annexe SPANC		8 267,58€		57 330,55€
TOTAUX	1 985 641,68€			4 906 420,80€

Le compte de gestion est en tous points conforme au compte administratif.
(Adopté, unanimité).

IV. Décision modificative n°2 (rapporteur : Gérard Perrin)

Budget principal

En fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants :

- 35 260€ pour la location d'une structure modulaire pour l'école de musique
- 201 115,18€ pour des dépenses imprévues
- 500€ pour le versement d'une subvention à l'unité locale de la Croix rouge (délibération du bureau en janvier)
- 1 000€ pour le versement d'une subvention au MRJC (délibération du bureau en mars)
- 300€ en raison de l'annulation de titres sur exercices antérieurs, principalement des facturations d'enlèvement de dépôts illicites
- 324 920€ pour la dotation voirie, des crédits non consommés en 2015 mais engagés

Divers réajustements sont également nécessaires :

- + 12 982€ pour la dotation aux amortissements sur plusieurs services
- + 50€ à l'Adil et + 500€ à Ecotonic (délibérations du bureau en février et mars)
- + 8 830€ au Scot en raison de l'augmentation des cotisations et de la mise en œuvre d'études non prévues
- + 18 812€ pour la commune de Cras-sur-Reyssouze et + 19 878€ pour Saint-Didier d'Aussiat sur la dotation voirie en raison de subventions DETR perçues dans le cadre de travaux d'aménagements

Il convient aussi d'annuler des crédits. 16 751€ pour l'équilibre du budget de fonctionnement du SPANC, de réduire le crédit inscrit pour le budget de la DIE à hauteur de 131 425€ (le solde de la subvention d'équilibre s'élève ainsi à 117 457€). 1 135 205€ correspondant à une partie de la dotation de solidarité sont annulés.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du budget principal se trouve ainsi réduit de 659 233,82€.

Les recettes sont diminuées de 1 585 533€, principalement en raison du réajustement des ressources de la Communauté de communes suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (- 1 837 904€), au vote de la TEOM à 8% (+ 177 279€), à l'attribution de la DETR pour Cras et Saint-Didier d'Aussiat (+ 38 690€) et au réajustement de crédits correspondant aux travaux de voirie en régie (+ 35 868€).

En ajoutant l'excédent de fonctionnement disponible des exercices précédents, l'autofinancement dégagé est de 1 380 000€.

En investissement, il est nécessaire d'inscrire 3 257 469,83€ en dépenses pour :

- Le solde des restes à réaliser : 25 579,49€
- Les crédits de paiement prévus pour la restructuration du siège et la voie verte
- Le réajustement de crédits pour des achats de matériels ou logiciels : + 9 600€
- Le réajustement de crédits pour la voirie : + 35 868€
- La majoration de la dotation aux amortissements de subventions : 534€
- L'apurement du compte 1069 : inscription d'un crédit de 42 198,79€
- La reprise des exercices antérieurs pour un montant de 1 590 518,05€

En recettes, 600 000€ sont inscrits pour la reprise des recettes engagées sur l'exercice 2015 pour la restructuration du siège. La dotation aux amortissements est réajustée à hauteur de 12 982€. L'excédent de fonctionnement des exercices précédents affecté à l'investissement de 1 616 097,54€ ajouté à l'autofinancement de 1 380 000€, permet de dégager un excédent de financement de 351 609,71€. Le montant du recours à l'emprunt de 3 983 316€ prévu au budget primitif est réduit et se trouve ainsi ramené à 3 631 706,29€.

Budget annexe équipements d'accueil

En fonctionnement, en raison de l'excédent dégagé au budget primitif, l'excédent final dégagé par la section de fonctionnement est de 504 672,18€.

La section d'investissement fait apparaître un total de dépenses de 529 841,10€. 515 967,81€ sont reportés. Ces crédits correspondent au solde de marché du maîtrise d'œuvre et aux travaux de valorisation de la ferme du Sougey. 12 500€ sont inscrits pour la réalisation d'un plan de gestion bocager.

En recettes, 314 012,20€ de subventions Etat, Région, Département pour le projet Sougey sont reportés. 10 000€ sont prévus au titre de la subvention du conseil départemental pour les espaces naturels sensibles. Le budget 2016 présente maintenant un excédent de 319 739,49€.

Budget annexe parcs d'activités

Le budget 2016 est en excédent de 383 623,93€. En tenant compte de l'excédent de 27 046€ dégagé au BP, l'excédent final dégagé par la section de fonctionnement est de 410 669,93€.

En investissement, le recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section est de 487 776,09€.

Budget annexe DIE

En fonctionnement, suite au réajustement et à la reprise de l'excédent de clôture de l'exercice 2015, le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal nécessaire à l'équilibre de ce budget annexe, s'élève désormais à 117 457€.

En investissement, en tenant compte de l'excédent de 64 392€ dégagé au budget primitif suivi de la DM n°1, l'excédent final dégagé par la section d'investissement est de 322 902,56€.

Budget annexe SPANC

En fonctionnement, avec la reprise de l'excédent de clôture de 2015, le budget 2016 présente désormais un excédent de 40 579,55€. En investissement, l'excédent final dégagé est de 11 539,58€.

Budget annexe équipements touristiques

En fonctionnement, les dépenses sont réajustées à hauteur de 121 396€, les recettes d'un montant égal.

En investissement, avec la reprise de l'exercice antérieur, le report de crédits non consommés et divers réajustements, les dépenses s'élèvent à 1 862 371,10€. Le budget est équilibré en recettes. En tenant compte du besoin de financement dégagé au budget primitif, le recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement s'élève à 1 169 276,10€.

(Adopté, unanimité).

Gérard Gallet précise les modalités de fonctionnement de la dotation de voirie. Les crédits non consommés sont reportés l'année suivante. Pour déterminer le programme voirie, un prix estimatif est établi très tôt dans l'année sur l'ensemble des travaux. Ce prix est généralement majoré. Puis des devis sont établis et les prix sont réévalués une fois les travaux à réaliser choisis.

V. Rapport annuel d'activités 2015

Le conseil communautaire prend connaissance du rapport d'activités 2015 et l'approuve. Il sera ensuite transmis au maire de chacune des communes membres afin qu'il soit présenté au conseil municipal en séance publique.

(Adopté, unanimité).

VI. Extension et restructuration des locaux de la mairie et de la Communauté de communes – Avenant n°2 au lot n°13 « carrelage faïence » (rapporteurs : Christiane Colas et Gérard Perrin)

Ce lot a été attribué à l'entreprise Ametyste pour un montant de 37 010,84€ HT. Un deuxième avenant doit être conclu pour des travaux supplémentaires nécessaires pour rattraper le niveau du sol dans plusieurs locaux. Ces modifications représentent une plus-value de 2 049,37€ HT, soit une augmentation du marché de 5,54%. Le marché est porté à 41 308,84€ HT.

(Adopté, unanimité).

TOURISME

I. Lancement du projet de requalification de la base de loisirs (rapporteurs : Alain Viviet et Clotilde Fournier)

Dans le cadre de la stratégie tourisme et loisirs adoptée en 2012, la Communauté de communes a défini un vaste projet de travaux à la base de loisirs. Il aura pour principaux objectifs de remettre à niveau l'ensemble des équipements, de créer une nouvelle image pour le site avec une entrée déplacée et de repenser le lien avec le territoire notamment Montrevel-en-Bresse et tous ses services. Le programme a été découpé en quatre phases :

- Le secteur d'accueil
- Les abords du lac
- Le cœur d'activités
- La trame verte

Soit un programme d'investissement égal à 18,2 millions d'euros HT hors maîtrise d'œuvre et études techniques.

La perspective de la fusion des intercommunalités du bassin de Bourg-en-Bresse autorise davantage d'ambitions pour ce projet qui ne pouvait pas être porté par la seule Communauté de communes de Montrevel.

Clotilde Fournier précise que le dossier sera intégré au Contrat de plan Etat région que le Département a récemment renégocié. Ce programme de travaux et la valorisation du Sougey font partie des nouvelles orientations stratégiques du Conseil départemental, ce qui devrait permettre de prétendre à des aides financières. Parallèlement au projet de requalification, Aintourisme sera missionné pour réaliser une étude sur les retombées économiques de la base de loisirs sur le territoire.

Le conseil communautaire approuve le lancement du projet global, demande son inscription au Contrat de plan Etat région et sollicite le Département dans le cadre des orientations contenues dans le livre blanc du tourisme en cours de finalisation.

(Adopté, unanimité).

II. Révision des modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour sur le territoire (rapporteur : Alain Viviet)

Le conseil communautaire a adopté le 26 mai 2015 les conditions de mise en place de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2016. Il avait aussi approuvé un règlement intérieur.

Le conseil communautaire doit à nouveau délibérer et adopter un nouveau règlement intérieur pour trois raisons :

- La parution d'un décret précisant certains points
- L'harmonisation des procédures de reversement de la taxe de séjour décidée au niveau des intercommunalités amenées à fusionner en 2017
- La publication d'un guide pratique de la taxe de séjour par le ministère de l'intérieur qui précise certains points du code général des collectivités territoriales.

Deux versements annuels auront lieu : au 30 juin et au 31 décembre de l'année. Le produit de la taxe de séjour perçu au titre de l'année 2016 sera affecté au budget 2016.

Guy Antoinet demande comment est établie la liste des hébergeurs concernés. Ceux-ci sont déclarés en mairie. Les mairies recevront la liste des hébergeurs recensés sur leur commune.

(Adopté, unanimité).

CULTURE SPORT

I. Réfection des bassins extérieurs du centre aquatique à la base de loisirs « La Plaine tonique » : avenant n°1 au lot 1 « démolition gros œuvre » (rapporteur : Gérard Perrin)

Ce lot a été attribué à Renaud SAS pour 165 030,04€ HT. Des suppressions de prestations et des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Les modifications représentent une moins-value de 39 461,55€ HT, soit une diminution du marché de 23,91%. Le conseil communautaire approuve la conclusion d'un avenant, ce qui porte le marché à 125 568,49€ HT.

(Adopté, unanimité).

II. Concours de volailles : convention avec l'association Bresse gourmande (rapporteur : Jean-Pierre Fromont)

L'association Bresse gourmande organise le concours de volailles de Montrevel-en-Bresse. Elle fait appel aux moyens humains et matériels dont dispose la Communauté de communes. Il convient de définir les modalités d'intervention des parties dans une convention.

Le concours 2016 aura lieu à la base de loisirs : à la halle d'animation pour la remise des prix, la brasserie pour les repas pot-au-feu et sous un chapiteau loué pour le concours. Ce site offre des avantages par rapport au gymnase : des stationnements plus nombreux, une sécurité mieux assurée et un groupement des animations qui libèrera la salle des fêtes. La Communauté de communes s'engage à allouer chaque année, dans le cadre de son budget, un concours financier d'équilibre à Bresse gourmande.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec Bresse gourmande.
(Adopté, unanimité).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

I. Stockage souterrain de gaz naturel de Storengy à Etrez : convention de financement relative aux travaux prescrits dans le cadre du PPRT (rapporteur : Virginie Grignola-Bernard)

Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 juillet 2015. Il prescrit des mesures de renforcement pour les habitations concernées par le PPRT. Aux termes de la convention, la participation maximale de la Communauté de communes aux mesures de renforcement s'élève à 8 600€.

Le conseil communautaire approuve la convention et autorise le Président à la signer.
(Adopté, unanimité).

II. Etablissement public foncier de l'Ain : motion de soutien

Le conseil communautaire approuve la motion de soutien proposée par le Président de l'EPFL de l'Ain. Ainsi, il s'oppose à l'extension de l'établissement public foncier d'Etat de l'ouest Rhône-Alpes sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpes et donc du département de l'Ain.

(Adopté, unanimité).

III. Election des représentants de la Communauté de communes au Syndicat mixte Bourg Bresse Revermont : modification

Sandrine Dubois, déléguée suppléante de la commune de Saint-Martin le Châtel ne souhaite plus siéger au Syndicat mixte Bourg Bresse Revermont. Yannick Simonin a été désigné pour la remplacer.

Le conseil communautaire approuve cette désignation.
(Adopté, unanimité).

QUESTIONS ET INFORMATIONS ORALES

Fusion des intercommunalités

La conférence des maires a eu lieu le 23 mai dernier. Les élus ont exprimé le besoin de préserver une certaine proximité et un équilibre dans la gouvernance. Les groupes de travail continuent à se réunir.

Point de vente collectif

Un groupement d'agriculteurs a ouvert un point de vente collectif dans le parc d'activités de Cras-sur-Reyssouze. Dans un premier temps, le magasin est ouvert tous les vendredis de 15h à 19h.

Agenda

- mardis 14 juin à 17h et 12 juillet à 17h: bureau.
- Samedi 18 juin : fête de la musique à Saint-Sulpice et feu d'artifice
- Lundi 20 juin à 17h15 : visite des travaux réalisés à la base de loisirs.
- Mardi 19 juillet à 18h : conseil de communauté suivi d'un repas à la brasserie du lac.
- Mardi 27 septembre à 20h30 : conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre Fromont



Le Président,
Jean-Pierre Roche